

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS  
SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 Juin à 18h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente, rue de Valeureux à La Drenne (Le Déluge), sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 14 juin 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Votants : 18

**Présents :**

Mesdames GRENOUILLON Sylvie – MAHEU Brigitte – Messieurs BOGAERT Francis – CHEVALLIER Laurent – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – HABERKORN Gilles – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant)

**Absents excusés :**

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – MARGERY Dominique – Messieurs BILLARD Laurent – BOUILLIANT Didier – BRELET Gilles – CAUCHIES Daniel – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOIX Pierre – GOUPIL Jean-Louis – GOUSPY Christian – KIESSAMESSO Philippe – LE CORRE Pascal – MOKTHARI Abdelafid – VANHOUTTE Denis

**Pouvoirs :**

Monsieur BOUILLIANT Didier donne pouvoir à Monsieur LETELLIER Alain.  
Monsieur CAUCHIES Daniel donne pouvoir à Monsieur CHEVALLIER Laurent.  
Monsieur GOURET Dany donne pouvoir à Monsieur PIGEON Emmanuel.

Madame MAHEU Brigitte est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2022-17 – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 mai 2022**

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 mai 2022 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

**Délibération n° 2022-18 – Approbation du compte administratif 2021**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2021, lequel se résume comme suit :

**Section d'exploitation :**

|                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| Dépenses :               | 1 097 825,17 €uros        |
| Recettes :               | 1 814 247,42 €uros        |
| Solde d'exécution 2020 : | 571 221,38 €uros          |
| <b>Excédent</b>          | <b>1 287 643,63 €uros</b> |

**Section d'investissement :**

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| Dépenses :           | 1 544 236,00 €uros      |
| Recettes :           | 907 295,27 €uros        |
| Solde reporté 2020 : | 1 278 183,91 €uros      |
| <b>Excédent</b>      | <b>641 243,18 €uros</b> |

**Résultat brut de clôture : 1 928 886,81 €uros**

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 822 062,30 €uros  
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €uros

**Résultat net de clôture : 1 106 824,51 €uros**

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jacques COMETTE, **approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021**, (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote).

#### **Délibération n° 2022-19 – Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur PONT, Receveur du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2021 dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021**.

#### **Délibération n° 2022-20 – Budget supplémentaire 2022**

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2022 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 288 486,81 €uros** répartis comme suit :

Section d'exploitation : 1 106 824,51 €uros

Section d'investissement : 1 181 662,30 €uros

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le budget supplémentaire 2022**.

#### **Délibération n° 2022-21 – Affectation du résultat**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter le résultat d'exploitation cumulé 2021 à hauteur de 180 819,12 €uros, à l'article 1068 de la section d'investissement.

Le Comité Syndical, **valide à l'unanimité, cette affectation du résultat**.

#### **Délibération n° 2022-22 – Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Face aux nécessités de service, Monsieur le Président indique qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il précise que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel dans le cas où il serait impossible de recruter un agent titulaire ou stagiaire.

Le Comité Syndical, **accepte à l'unanimité**, la création de cet emploi dans les conditions précisées.

#### **Délibération n° 2022-23 – Approbation de l'avenant n° 5 au contrat de D.S.P. Méru-Vallée d'Esches avec Suez pour des analyses d'eau complémentaires**

Compte tenu de l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 28 juin 2022 à 17h45, Monsieur le Président propose, dans le cadre du programme d'action de l'étude sur le Bassin d'Alimentation des captages d'Esches et de Méru, de faire réaliser par le délégataire des analyses complémentaires de l'eau afin de détecter la présence éventuelle de molécules phytosanitaires aux captages (molécules utilisées actuellement par les agriculteurs du territoire).

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité**, l'avenant n° 5 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches, actant la mise en place d'analyses complémentaires de l'eau pour la recherche de molécules phytosanitaires et **autorise** Monsieur le Président à signer, avec la société Suez, l'avenant correspondant.

#### **Délibération n° 2022-24 – Élection d'une nouvelle élue à la commission de D.S.P.**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre suppléant, afin de siéger au sein de la commission de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, **est élue à l'unanimité** dès le premier tour de scrutin :

- Madame Sylvie GRENOUILLON.

#### **Délibération n° 2022-25 – Élection d'une nouvelle élue à la C.A.O.**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre suppléant, afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, **est élue à l'unanimité** dès le premier tour de scrutin :

- Madame Sylvie GRENOUILLON.

#### **Délibération n° 2022-26 – Convention antenne avec la commune de Lormaison**

Monsieur le Président présente la demande de la Commune de Lormaison, portant sur l'installation, sur le réservoir sur tour de Lormaison, de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunication, dans le cadre de l'exploitation de caméras de vidéo protection.

Le Comité Syndical, favorable à cette demande, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer la convention antenniste avec la Commune de Lormaison.

#### **Délibération n° 2022-27 – Levée de retenue de garantie sur un marché branchement plomb de l'ancien Syndicat des Eaux de Laboissière en Thelle**

Monsieur le Président propose d'accéder à une demande de la société VEOLIA, visant à obtenir le remboursement d'une retenue de garantie sur un marché de renouvellement de branchements plomb, passé il y a un certain nombre d'années, avec l'ancien Syndicat des Eaux de Laboissière en Thelle.

Le Comité Syndical, favorable à cette demande, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Comptable à procéder au déblocage des fonds.

#### **Délibération n° 2022-28 – Convention de remboursement - rue du 8 mai 1945 à Méru**

Monsieur le Président indique que le SMEPS a réalisé des travaux de pose de canalisations et de remplacement d'un poteau d'incendie sur la commune de Méru - rue du 8 mai 1945. Il précise que la commune doit rembourser le montant des travaux de pose du poteau incendie au syndicat, par le biais d'une convention de remboursement.

Le Comité Syndical **autorise à l'unanimité**, le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Méru.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 est composé des douze délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2022-17** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 mai 2022
- **Délibération n° 2022-18** – Approbation du compte administratif 2021
- **Délibération n° 2022-19** – Approbation du compte de gestion 2021
- **Délibération n° 2022-20** – Budget supplémentaire 2022
- **Délibération n° 2022-21** – Affectation du résultat
- **Délibération n° 2022-22** – Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **Délibération n° 2022-23** – Approbation de l'avenant n° 5 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches avec Suez pour des analyses d'eau complémentaires
- **Délibération n° 2022-24** – Élection d'une nouvelle élue à la commission de D.S.P.
- **Délibération n° 2022-25** – Élection d'une nouvelle élue à la C.A.O.
- **Délibération n° 2022-26** – Convention antenne avec la commune de Lormaison
- **Délibération n° 2022-27** – Levée de retenue de garantie sur un marché branchement plomb de l'ancien Syndicat des Eaux de Laboissière-en-Thelle
- **Délibération n° 2022-28** – Convention de remboursement rue du 8 mai 1945 à Méru